

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	2
Votants	11
Votes exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt et deux, le vendredi 14 octobre à 20 H 30,  
le Conseil Municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.  
Date de la convocation : 07-10-2022  
Secrétaire de séance : Caroline PICARDA

Conseillers présents : DUBUIS Didier, VILLENEUVE Claude, PILLET Bruno, VEZINE Stéphane,  
GARDE Delphine, VILLENEUVE Dominique, GOFFLO Sandrine, PICARDA Caroline, LEBAS  
Adrien, DUCHOWICZ Carine, ROUQUIÉ Yoann.

Conseiller absent excusé : LOUBRIAT Clément

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : LEYMARIE Christian avait donné pouvoir à Didier  
DUBUIS, AUZELOUX Christelle avait donné pouvoir à Adrien LEBAS,

Conseillers absents non excusés : CAMUS Franck

**OBJET : Remboursement de la taxe d'enlèvement  
des ordures ménagères 2022**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réclamer le remboursement de la taxe d'enlèvement des  
ordures ménagères, aux différents locataires.

Le montant de la taxe des ordures ménagères dû au titre de l'année 2022, est ainsi réparti :

M. DEROY Jean-François (presbytère) : 64 €

Mmes AUZELOUX et DABLIN (Cabinet Infirmières) : 40 €

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :*

**APPROUVE** le remboursement des sommes prévues ci-dessus,

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder au remboursement de ces sommes.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

